

Résidence en crèche

Appel à candidatures à destination d'artistes plasticien·ne·s

Session 2024 – 2025

Projet de résidence de recherche-crédation hors-les-murs implantée au sein d'une structure municipale de la Petite Enfance (crèche, multi accueil, micro-crèche)

Période de résidence

9 mois

Octobre 2024 - Juin 2025

Restitution en Décembre 2025

Date limite pour l'envoi des candidatures

30 avril 2024 à 23h59

Le projet d'implantation d'une résidence artistique dans le domaine des arts visuels sur la saison 2024-2025 s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction Petite enfance et la direction du Développement culturel de la Ville de Montreuil.

Objet de la résidence

Le Centre Tignous d'art contemporain accueille un-e artiste en résidence **hors-les-murs** au sein d'une structure petite enfance (crèche, multi accueil, micro-crèche) implantée sur le territoire de Montreuil pour une durée de neuf mois.

Ce projet de résidence artistique s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre la Petite enfance et la Culture, partageant la volonté commune de rendre la culture accessible dès le plus jeune âge dans l'idée de promouvoir l'éveil artistique et culturel.

Cette résidence vise à soutenir la création contemporaine dans le champ des arts visuels à travers le soutien à la production d'œuvres. Elle permet également la conduite d'un travail d'éveil artistique et culturel en direction des tout-petits (0-3 ans) dans le domaine des arts visuels, avec un accent mis sur l'éveil sensoriel.

La mise en place d'une résidence artistique au sein d'une structure petite enfance (crèche, multi accueil) porte un double objectif :

- **Faciliter l'accès à la culture pour les plus petits et leurs familles**
- **Impliquer les professionnels de la petite enfance dans une démarche artistique**

Objectifs visés

Ce projet créatif autour des arts visuels se déroulera dans un atelier improvisé et mené en étroite collaboration avec l'équipe de la structure d'accueil et veillera à associer les enfants accueillis et leurs familles.

Ce projet sera co-construit avec les différents acteurs pendant les 3 mois d'observation prévus au sein de la structure en amont du démarrage de la phase création afin que l'artiste soit intégré-e sur la structure et familiarisé-e avec le très jeune public concerné.

L'artiste sélectionné-e se verra ainsi confier la réalisation d'un objet artistique inscrit dans l'espace en invitant les publics à porter un nouveau regard sur la structure petite enfance

L'artiste en résidence est invité-e à proposer différentes modalités d'intervention (ateliers, rencontre, restitution...) conviant les tout-petits et le personnel de la structure ainsi que les familles à une rencontre avec la création contemporaine.

Pour l'artiste, cette période de travail de résidence artistique au sein de la crèche intervient à un moment clé de sa création.

Déroulé de la résidence

La résidence débute en octobre 2024 et prendra fin en juin 2025

L'artiste sélectionné-e investira les espaces de la structure petite enfance pour développer un projet afin de :

- Questionner la création artistique dans les lieux de vie, en lien direct avec le public des tout-petits et leurs accompagnateurs (professionnels, parents)
- Impliquer les professionnels de la petite enfance dans le processus/la démarche de création artistique
- Interroger la place des parents, leur implication, leur parole, leur rapport au corps et à la communication non verbale
- Bousculer les habitudes dans les lieux de vie en proposant des temporalités et des activités différentes
- Faire se rencontrer les univers de l'artiste, de l'enfant et du professionnel dans un élan d'apprentissage réciproque
- Créer des temps d'échange entre l'artiste et les professionnels de la structure afin d'aider l'artiste à s'approprier les attentes, spécificités, besoins propres à la structure d'accueil et à sa typologie particulière

L'artiste en résidence est invité-e à proposer différentes modalités d'intervention (atelier, rencontre avec les parents, performance...), encourageant la rencontre du public concerné avec la création contemporaine.

Une première restitution du projet sera notamment proposée lors d'un temps fort organisé au sein de la structure petite enfance, généralement prévue vers la fin juin/début juillet.

Dans un second temps, une exposition-restitution sera organisée au 1^{er} étage du Centre Tignous d'art contemporain en décembre 2025.

Calendrier du projet

- **Mai 2024**: sélection de l'artiste
- **Automne 2024** : démarrage du projet de résidence artistique
- **Janvier 2025** : démarrage de la phase de création
- **Juin 2025** : restitution du projet de résidence organisée sur la structure petite enfance (sous réserve d'un contexte sanitaire favorable)
- **Décembre 2025** : exposition au centre d'art dans le cadre du mois de la petite enfance

Durée de la résidence

9 mois intégrant un 1^{er} trimestre d'observation de l'artiste au sein de la crèche : découverte du fonctionnement d'une crèche, rencontre des enfants, rencontre des professionnels, définition du projet d'intervention artistique), une période de 6 mois de (janvier à juin) de recherche artistique associant le personnel petite enfance , les enfants et les familles.

Engagement des parties

La ville met à disposition les espaces de la structure petite enfance retenue en respectant les obligations liées au fonctionnement de celle-ci. A l'issue du projet, la salle de résidence du Centre Tignous d'art contemporain sera également mise à disposition pour permettre une restitution publique.

Conditions de la résidence

La ville s'engage au versement d'un montant global et forfaitaire de **8 000€ TTC**.

Cette somme couvre l'ensemble de la recherche et de la démarche artistique durant la résidence, frais de production compris. Ce montant alloué ne prendra pas en charge l'hébergement, les frais de transport ainsi que les repas de l'artiste.

La ville assurera à ses frais l'ensemble de la communication pour la promotion de l'exposition présentée au centre d'art (diffusion réseaux sociaux, communiqué de presse, cartons d'invitation, cartel titre)

Admissibilité

Résidence ouverte à un·e artiste dont le travail artistique est l'activité professionnelle principale, sans limite d'âge et ayant terminé ses études.

Critères d'exclusion : Des artistes ayant déjà bénéficié d'un soutien de la ville de Montreuil pour la réalisation d'une résidence artistique dans le domaine des arts visuels.

Critères de pré sélection : Pertinence du projet, qualité de l'expérience et du processus créatif.

Pré sélection

Trois candidat·e·s seront pré-sélectionné·e·s par une commission constituée de représentant·e·s de la Direction du Développement Culturel et de la Direction de la Petite Enfance. Ces personnes seront ensuite conviées à présenter leur projet devant les deux directions. Les candidat·e·s pré sélectionné·e·s auront la possibilité de réaliser une visite *in situ* pour affiner leur projet sur demande préalable.

Envoi du dossier de candidature

Liste des pièces à transmettre (au **format PDF**, si possible dans un **fichier unique ou par WeTransfer**) :

- 1 biographie (CV) avec les coordonnées complètes de l'artiste, date de naissance, justificatif de domicile
- 1 dossier illustré représentatif du travail général de l'artiste
- 1 note d'intention

Par mail uniquement, à gilles.baudry@montreuil.fr

Date limite du dépôt des candidatures

30 avril 2024 à 23h59

Contact

Gilles Baudry, Chargé des publics

116 rue de Paris, 93100 Montreuil

Tél : 01 71 89 27 98 / Mail : gilles.baudry@montreuil.fr